



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

SOUS-PRÉFECTURE DU HAVRE

Le Havre, le 9 mai 2014.

Cabinet

Affaire suivie par Peggy NOLBERT

Tél. 02 35 13 34 04 Fax 02 35 13 34 10

Mél. pref-sp-havre-cabinet@seine-maritime.gouv.fr

**COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION
ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DU HAVRE
Compte rendu de la réunion du 10 janvier 2014**

La 21^{ème} réunion du comité local d'information et de concertation (CLIC) sur les risques industriels de la zone industrialo-portuaire du Havre s'est tenue le 10 janvier 2014 à la chambre de commerce et d'industrie du Havre, sous la présidence de M. Pierre ORY, sous-préfet du Havre, qui ouvre la séance à 9 heures 42.

Etaient présents :

collège	membres	structure
Administration	M. Pierre ORY	sous-préfet du Havre
Administration	Mme Christine MEIER	SIRACEDPC 76
Administration	Mme Severine MARTORELL	SIRACEDPC 76
Administration	Mme Peggy NOLBERT	sous-préfecture du Havre
Administration	M. Christophe HUART	DREAL HN
Administration	Mme Nathalie VISTE	DREAL Le Havre
Administration	M. Grégoire MACÉ	DDTM 76
Administration	M. Christian DUREL	DDTM Le Havre
Administration	Lieutenant Benoit STER	SDIS 76
Administration	Commandant COLIBERT	SDIS 76
Administration	Capitaine Bruno BETTIOUI	SDIS 14
Collectivités territoriales	Mme Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO	maire de Saint-Martin-du-Manoir
Collectivités territoriales	M. Jean-Paul LECOQ	maire de Gonfreville-l'Orcher
Collectivités territoriales	M. Francis SELLIER	maire de Rogerville
Collectivités territoriales	M. Jacques DELLERIE	maire de Sandouville
Collectivités territoriales	Mme Amélie LEMAIRE	ville du Havre
Collectivités territoriales	Mme Marie LEPLAY	ville du Havre
Collectivités territoriales	M. Christian CHICOT	ville de Gonfreville-l'Orcher
Exploitants	M. Gérard ROUSSEL	Plateforme TOTAL RN / PF, directeur,
Exploitants	M. Marcel VADROT	ERAMET, chef du département QHSE
Exploitants	M. LESAGE	CHEVRON ORONITE SA, directeur adjoint
Exploitants	M. Jean-Marie DUBOS	AIRCELLE, directeur
Exploitants	M. TURINI	SIGALNOR, responsable HSE
Exploitants	M. Hervé GIBAUT	YARA, directeur
Exploitants	M. Sébastien MORO	GPMH, responsable environnement industriel
Exploitants	M. François HAAS	vice-président de la CCI du Havre

Exploitants	Mme Sandrine MAKANGA	CCI du Havre, développement des entreprises
Exploitants	M. Bruno PETAT	LBC SOGESTROL, directeur
Exploitants	M. P. GAUDELLE	LBC SOGESTROL, responsable HSSE
Exploitants	M. Marc LECOZ	SHMPP, directeur
Exploitants	Mme Emilie JEAN	SHMPP, responsable QSSE
Exploitants	M. Cédric LAMY	NORGAL, directeur
Exploitants	M. Laurent VIGOT	NORGAL, responsable QHSE
Riverains	Mme Annie LEROY	Ecologie pour Le Havre, présidente
Riverains	M. Gilles DUMONT	Eco choix
Riverains	M. Claude BLOT	Estuaire sud, président
Riverains	M. Jean-Pierre THOURET	Comité de défense du quartier des Neiges
Riverains	M. Patrick LIONS	ORMES, président
Salariés	M. Jean-Michel BERTHELIN	CGT, TOTAL PF
Salariés	M. Patrick COLIBERT	CGT, CIM
Salariés	M. David FLEURY	CGT, TOTAL RN
Salariés	M. François BOURGUIGNON	CFE-CGC, CHEVRON ORONITE SA
Salariés	M. Damien CAMPION	CFE-CGC, TOTAL PF
Salariés	M. Thierry DELPECHES	CFDT, TOTAL PF
Salariés	M. Stéphane LAINE	CFTC, CHEVRON ORONITE SA

absents excusés : M. Bertrand BINCTIN, adjoint au maire du Havre, M. Gilbert LE MAITRE, maire de Saint-Vigor-d'Ymonville (collectivités territoriales), M. Thierry ALAMOME, SIGALNOR, directeur (exploitants), M. Stéphane DUBURE, CFDT, ERAMET (salariés),

invités : MILLENNIUM : M. Christian WENDLING, directeur, M. Xavier LENGLET, responsable réhabilitation du site.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2013

M. ORY indique que M. Thierry ALAMOME, directeur de SIGALNOR, a fait part d'une observation sur le procès-verbal de la séance du 17 juin 2013, page 6, portant sur le nombre d'inspections dont a fait l'objet l'entreprise. Il s'agit d'"1 inspection effectuée le 11 avril 2013".

Le procès-verbal verbal est adopté à l'unanimité.

2 - FAITS MARQUANTS ET ACTUALITES REGLEMENTAIRES

Mme VISTE présente ce point.

Derniers textes parus

a) textes généraux

Décret n° 2013-814 du 11 septembre 2013 modifiant la nomenclature des installations classées (notamment régime d'enregistrement pour les installations de combustion et les dépôts de bois),

Arrêté du 1er juillet 2013 modifiant les arrêtés de prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous les rubriques n° 1111, 1136, 1138, 1172, 1173, 1435, 1510, 2220, 2351, 2415, 2510, 2562, 2564, 2565, 2570, 2710-1, 2710-2, 2711, 2716, 2718, 2781-1, 2791, 2795 et 2950 (régime de la déclaration avec contrôles périodiques – définition des non-conformités majeures),

Arrêté du 1er juillet 2013 modifiant les arrêtés de prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous les rubriques n° 1158, 1310, 1311, 1330, 1331, 1412, 1413, 1414, 1432, 1433, 1434, 2160, 2550, 2551, 2552, 2930 et 2940 (régime de la déclaration avec contrôles périodiques – définition des non-conformités majeures),

Circulaire du 19 juillet 2013 relative à la mise en œuvre des polices administratives et pénales en matière d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

M. ROUSSEL évoque, dans un deuxième temps, l'incident du 31 août sur la cogénération qui produit de la vapeur d'eau et de l'électricité et est alimentée pour cela par du gaz. Au départ de l'incident, un débris en métal coincé dans une vanne a créé un blocage d'un circuit qui s'est immédiatement mis en sécurité, ce qui a eu pour conséquence l'arrêt de la production de vapeur. Le choc thermique résultant de la perte de vapeur et de l'arrêt des unités a conduit à une fuite sur un échangeur de l'unité DGO3, créant un incendie sur l'unité.

M. ROUSSEL répond, dans un troisième temps, à M. LECOQ sur la problématique du bruit en indiquant que les opérations de redémarrage des unités entraînent une modification de la pression qui s'avère difficile à réguler. Il ajoute que l'événement du 18 octobre est dû à un dysfonctionnement de régulation dû à une défaillance technique ayant entraîné un soulèvement de soupape. M. ROUSSEL rappelle que des excuses ont été faites à la fin de l'événement et précise qu'il existe bien une surveillance avec détection de niveau sonore anormal. La plateforme travaille à l'amélioration du système et des opérateurs effectuent des tournées sur site régulièrement.

M. DELPECHES demande qu'un bilan des déclenchements de POI soit présenté à la prochaine séance du CLIC, estimant que la fuite d'huile sur le site de TOTAL Petrochemicals intervenue fin décembre 2013 aurait mérité d'être gérée dans le cadre d'un POI, notamment.

M. ROUSSEL répond que le POI a bien été déclenché, au niveau approprié. Il ajoute que l'événement est dû à l'arrêt du vapocraqueur suite à un mouvement de grève. L'évaluation de la fuite et les opérations de secours ont été effectués correctement. M. DELPECHES considère que la gradation des POI n'est pas toujours bien évaluée et indique que le CHSCT estime que les salariés ne sont pas suffisamment en sécurité.

L'analyse des causes étant en cours, M. ROUSSEL propose d'intervenir sur ce point à la prochaine réunion du CLIC.

M. LENGLET rappelle le contexte de l'incendie du site en déconstruction de MILLENNIUM du 27 août survenu lors du découpage d'une pièce métallique à la meuleuse près d'un bac en caoutchouc. Une réunion d'information sur les circonstances de l'événement a été organisée par MILLENNIUM, le 9 septembre 2013, réunissant les riverains et associations, lors de laquelle les résultats de premières mesures avaient été communiqués. Ainsi, les deux capteurs d'Air Normand situés aux Neiges et à Honfleur n'avaient pas révélé de valeurs anormales. Il avait, également, été convenu de présenter un bilan d'analyses plus affiné au CLIC.

M. LENGLET indique que les différents prélèvements n'ont pas permis de trouver de radioactivité naturelle renforcée ni de HAP, dioxines et furanes à l'endroit du sinistre. En revanche, l'incendie a entraîné l'effondrement au sol d'éléments contenant de l'amiante qu'il conviendra de traiter, tout comme les dépôts de tartre radioactif présents dans l'eau qui a servi à éteindre le feu.

Inspections SEVESO

Nom établissement	Commune	Nombre de visites
CARE	Rogerville	1
CHEVRON ORONITE SA	Gonfreville-l'Orcher	2
CIM	Le Havre	1
CIM	Saint Jouin Bruneval	1
OMNOVA (ex. ELIOKEM)	Sandouville	2
ERAMET	Sandouville	2
LUBRIZOL	Oudalle	3
NORGAL	Gonfreville-l'Orcher	1
SEPP	Le Havre	1
SHMPP	Le Havre	1
SIGALNOR	Gonfreville-l'Orcher	
LBC SOGESTROL dépôt 1	Gonfreville-l'Orcher	1
LBC SOGESTROL dépôt 2		
TOTAL RAFFINAGE FRANCE	Gonfreville-l'Orcher	7
TOTAL FLUIDES	Oudalle	
TOTAL PETROCHEMICALS	Gonfreville-l'Orcher	3
YARA	Gonfreville-l'Orcher	2

b) risques accidentels

Directive 2013/29/UE du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'articles pyrotechniques (*notamment artifices de divertissement*),

Loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable (*notamment Seveso 3 – dispositions législatives et PPRT - financement dans certaines limites par les collectivités locales et les exploitants des travaux de renforcement du bâti*),

Arrêté du 8 août 2013 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de vapeur d'eau ou d'eau surchauffée,

Arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1532 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (*dépôts de bois*),

Circulaire du 25 juin 2013 relative au traitement des plates-formes économiques dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT),

Note DGPR du 30/08/2013 sur les prescriptions relatives aux risques accidentels de la réglementation ICPE dans les entrepôts,

Note DGPR du 02/10/13 de doctrine sur les mesures de maîtrise des risques instrumentées (MMRI).

M. LECOQ soulève le problème de la compréhension des mesures de sécurité et d'alerte par les travailleurs non francophones ou anglophones employés par des prestataires. Mme VISTE indique que la DREAL prévoit d'effectuer des contrôles sur la question de la sécurité des prestataires. En revanche, la formation des salariés des prestataires demeure de la responsabilité de l'exploitant. M. ORY prend note de la problématique particulière de la barrière de la langue.

M. DELPECHES demande que les CHSCT puissent avoir connaissance des retours des inspections des ICPE de leur employeur, mais également des entreprises voisines et des nouvelles installations. M. HUART précise que les récents textes réglementaires (par exemple la circulaire du 25 juin 2013) proposent de nouveaux dispositifs qui permettent une meilleure prise en compte des problématiques des entreprises voisines d'un Sevesode la part de la DREAL.

Incidents particuliers

Date	Établissement	Incident	Cotation BARPI			
			Produit dispersé	Conséquences humaines	Environnement	Economique
01/08/13	Total Petrochemical France à Gonfreville l'O.	fumées noires - perte de vapeur d'effacement sur torchère suite à déclenchement de la chaudière et de l'unité VAPO	Produits issus de la combustion de l'éthylène	0	0	0
27/08/13	Millennium Chemicals le Havre	Incendie au niveau d'un casier du bâtiment de lavage en cours de démantèlement dû à une étincelle produit par l'utilisation d'une tronçonneuse		0	0	0
31/08/13	Total Raffinerie de Normandie	Déclenchement POI suite feu sur échangeur de l'unité DGO3. Suite à la perte brutale de la vapeur (déclenchement cogénération), la turbine de la pompe de charge a occasionné des fluctuations de pression dans les circuits. D'autre part, suite à l'incident, un défaut d'étanchéité du joint calandre-faisceau de l'échangeur a été constaté.	Hydrogène + Gazole	0	0	0

Avant l'intervention des exploitants sur les incidents, M. LECOQ signale la perception d'un bruit particulièrement important survenu tôt un matin d'octobre, à deux reprises, dont l'effet sonore a été mesuré à 80 décibels. Il demande que cet événement apparaisse au procès-verbal. Il s'interroge sur le dispositif d'alerte interne à l'entreprise et sur la perception du niveau sonore sur le site.

M. ROUSSEL revient, dans un premier temps, sur l'incident du 1er août en expliquant que la température, déjà élevée en journée, avait très peu baissé la nuit. Du fait de la diminution des capacités de condensation de l'unité, l'éthylène produit n'était plus de bonne qualité et a dû être envoyé à la torche. En fin de journée, une perte de production de vapeur d'eau a par ailleurs conduit à une combustion incomplète à la torche, produisant des fumées importantes. M. ROUSSEL précise qu'une communication à la presse a été faite. S'agissant des mesures pour remédier à ce type d'incident, la plateforme TOTAL doit travailler sur l'efficacité de la condensation.

Dossiers présentés au CODERST (conseil départemental pour les risques sanitaires et techniques) depuis le 17 juin 2013

SOCIETE	OBJET	CODERST
LBC SOGESTROL	Dossier de modification – Aménagement de la cuvette C2	Septembre
CHEVRON ORONITE	Demande d'autorisation HHOB2	Octobre
ERAMET	Complément à l'étude de dangers, changement des chaudières et des combustibles, salles de commande, augmentation du stockage d'hydroxycarbonate de nickel	Novembre
TOTAL RAFFINAGE FRANCE	Mise à jour des prescriptions applicables aux tours aéroréfrigérantes	Décembre

M. LECOQ regrette qu'aucun exercice n'ait eu lieu à l'échelle de la ZIP depuis plusieurs années. Mme MEIER répond qu'un tel exercice était prévu en 2013 mais n'a pu être organisé compte tenu d'événements réels survenus en début d'année (Lubrizon, épisode neigeux). Le SIRACEDPC organisera donc cet exercice en 2014. M. COLIBERT ajoute qu'il serait souhaitable que les entreprises extérieures intervenant sur la ZIP puissent participer à l'opération.

M. BOURGUIGNON aborde la question de la circulation au sein de la ZIP en signalant que certaines voies restent mal éclairées et constituent un risque pour les salariées se rendant sur leur lieu de travail à pied. Il propose que cette question fasse l'objet d'un point de l'ordre du jour de la prochaine réunion du CLIC.

M. ORY répond que l'instance pertinente pour évoquer ce sujet est le CISST. M. BERTHELIN déplore le fait que ce comité ne se soit pas réuni en 2013. M. ORY indique qu'il transmet cette requête à la DIRECCTE.

M. BERTHELIN revient sur la future mise en place du passage à niveaux, route de la plaine et estimant que la sécurité des salariés n'est plus assurée depuis la modification de l'entrée du site de TOTAL Petrochemicals (cf : accident impliquant un véhicule léger en décembre 2013). M. MORO explique que le projet de passage à niveaux est toujours d'actualité, mais que des retards ont été pris dans la procédure de marchés publics.

information complémentaire du GPMH apportée le 15 janvier :

Après consultation du service Réseau Ferré Portuaire, M. MORO informe les membres du CLIC que la mise en service du passage à niveaux route de la plaine est prévue 1er trimestre 2014.

M. MORO ajoute, s'agissant de l'éclairage, que les usagers de la ZIP sont invités à signaler au service dédié à la circulation du GPMH toute anomalie rencontrée et propose que le GPMH présente le dispositif de régulation de la circulation sur le port lors de la prochaine séance du CLIC.

M. LIONS précise que la CODAH met en place une réflexion sur les dessertes de la ZIP en intégrant les voies douces. Il signale, par ailleurs, que le PPRT intègre, également, la question des voies de dessertes.

M. LECOQ évoque, enfin, la problématique du stationnement des camions en attente d'accès à la ZIP et les nuisances provoquées vis à vis des habitants de Gonfreville-L'Orcher.

3 - PRESENTATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LBC SOGESTROL

Le projet est présenté par M. Bruno PETAT, directeur du site LBC SOGESTROL. Le support de présentation est annexé (A 1) au présent procès-verbal.

A l'issue de la présentation, M. CAMPION interroge M. PETAT sur l'échéance d'aménagement des voies ferrées. M. PETAT indique que 2 voies sont prévues dans le projet global d'aménagement et que de nouvelles voies seront aménagées en fonction des besoins à venir, difficiles à évaluer pour le moment.

M. PETAT précise à M. BOURGUIGNON et M. LECOQ qui l'interrogent d'une part sur l'étanchéité du sol de la cuvette et d'autre part sur la rétention sous les postes de chargement/déchargement, que le revêtement du sol empêche toute infiltration et que les produits sont drainés et dirigés directement vers une rétention située sous les wagons en déchargement.

M. BERTHELIN demande si le CHSCT a été consulté sur ce projet et si celui-ci va générer des emplois. M. PETAT répond que le CHSCT a émis un avis favorable et qu'il est difficile d'évaluer le besoin en effectifs supplémentaires tant que la cuvette n'est pas mise en service. M. LECOQ demande que la préférence locale puisse s'appliquer si des emplois étaient créés. MM. HAAS et PETAT confirment que le recours à des compétences extérieures au bassin d'emploi du Havre n'interviendra que si ces compétences n'existent pas au niveau local.

Enfin, Mme LEROY s'interroge sur le délai d'acheminement des wagons d'un terminal SOGESTROL à l'autre (est - ouest) qui semblerait être, actuellement, de l'ordre d'une semaine. M. PETAT précise que le projet permettra de diminuer sensiblement le temps de parcours.

4 - POINT D'AVANCEMENT DU PPRT - RESULTAT DES ETUDES DE VULNERABILITE

M. Christian DUREL expose les résultats synthétiques des études de vulnérabilité concernant le PPRT du Havre. Le support de présentation est annexé (A 2) au présent procès-verbal.

M. THOURET souhaite savoir si des conventions PARI (programme d'accompagnement risque industriel (PARI)) ont été conclues. M. HUART répond que ce programme d'aide à la mise en œuvre des PPRT est à l'expérimentation dans 8 zones et qu'il est difficile d'en faire un bilan, à ce jour (*information complémentaire post-réunion : Pour 5 programmes parmi les 8, les prestataires sont retenus*)

M. DUBOS demande quel sera le calendrier de présentation des études réalisées, ce à quoi M. DUREL répond qu'il sera déterminé prochainement.

M. COLIBERT souligne que le PPRT de Saint-Jouin-Bruneval a contraint SHMPP à modifier ses locaux prévus pour le confinement alors que les vestiaires de la CIM sont installés dans un bungalow. M. HUART et M. ORY rappellent que le PPRT reste un document de maîtrise de l'urbanisation qui prévoit la protection des personnes à l'extérieur du site et invitent M. COLIBERT à faire des observations à l'exploitant en s'appuyant sur le droit du travail.

M. LECOQ demande si la DREAL a prévu un accueil au préalable pour les particuliers qui seraient soumis aux mesures de renforcement du bâti. Mme VISTE indique que l'accueil des particuliers n'est pas prévu mais que de nombreuses réunions sont organisées avec le GPMH et les exploitants afin d'anticiper les problématiques susceptibles d'être rencontrées. M. DUREL complète le propos de Mme VISTE en précisant que la DDTM et la DREAL travaillent en binôme sur ces questions. Il ajoute que, dans l'attente de l'approbation du règlement du PPRT, les maires seront destinataires d'un porté à connaissance qui leur permettra de savoir ce qui est possible d'autoriser selon les zones de danger.

M. ORY répond à l'interrogation de M. DELPECHES en annonçant que la proposition de règlement du PPRT n'interviendrait pas avant la fin 2014, pour une approbation à la mi-2015.

Enfin, M. DELPECHES soulève la question des parcs entreprises. M. HUART indique que ce point fait l'objet d'une réflexion de la part de l'ORMES dans le cadre de la réponse collective d'urgence sur la ZIP du Havre (RCU/ZIPH). M. LIONS ajoute que la réflexion n'est pas encore aboutie, mais que le sujet est bien identifié et pris en compte.

5 - QUESTIONS DIVERSES

M. HUART annonce que la présentation d'OXYNDUS est reportée à une date ultérieure, l'industriel n'étant pas présent cette fois-ci.

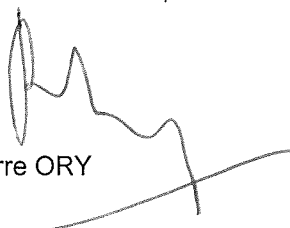
Mme NOLBERT informe les membres du CLIC que la commission de suivi de site (CSS) de Port-Jérôme a été créée par arrêté interpréfectoral du 5 novembre 2013. L'instance a été installée le 18 novembre 2013. Elle comprend les 5 collèges identiques à ceux du CLIC auxquels a été ajouté un collège "personnalités qualifiées". Le nombre de membres d'un collège à un autre n'est pas identique, mais chaque collège a le même poids de vote.

M. HUART ajoute que la CSS traite, en plus des questions des risques industriels, des problématiques de pollution (eau, air, sol, déchets).

S'agissant de la création d'une instance semblable au Havre, M. ORY estime que compte tenu de la taille de la ZIP du Havre, une telle configuration risquerait d'alourdir les travaux qui y sont réglementairement prévus. Il informe les membres qu'une première étape de réflexion est prévue au sein du bureau du CLIC qui rendra compte de son travail à la prochaine séance du CLIC.

La séance est levée par le président à 12 heures.

Le sous-préfet du Havre,


Pierre ORY